

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 16 (1878)

Heft: 37 [i.e. 38]

Artikel: Le Jeûne fédéral de 1820 : renvoyé pour une éclipse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le Jeûne fédéral de 1820*renvoyé pour une éclipse.*

La Classe de Lausanne et Vevey, réunie à Lausanne le 25 mai 1820, émit le vœu que, le jour du Jeûne tombant au jeudi 7 septembre, fut renvoyé à un autre jour, à cause d'une éclipse « presque totale » qui devait avoir lieu ce jour-là, et s'adressa à ce sujet au Département de l'Intérieur.

Le Conseil d'Etat, nanti de cette affaire, accéda au désir exprimé ci-dessus, ainsi que cela résulte de la décision suivante, prise dans sa séance du 28 juin 1820, et extraite textuellement du registre de ses délibérations :

« Le Département de l'Intérieur fait rapport sur une lettre de la Classe de Lausanne et de Vevey, en date du 25 mai dernier, dans laquelle elle expose qu'il est d'usage que la solennité du Jeûne soit fixée dans les louables cantons évangéliques au jeudi qui suit la seconde communion de septembre, ce qui le porte pour cette année au 7 septembre; mais que ce jour-là doit être marqué, d'après les calculs astronomiques, par une éclipse du soleil, dont la durée de midi 44 minutes, s'étendra à 3 heures 46 minutes, et sera grande de près des 3/4 du corps du soleil. La Classe prie le Conseil de faire en sorte que la solennité du Jeûne soit transportée à un autre jour.

Le Département propose de communiquer cette observation de la Classe à Messieurs les députés à la Diète, avec invitation de conférer au plus tôt de cet objet avec les députations d'autres cantons évangéliques pour savoir si l'on se propose de faire, chez eux, quelque changement dans la fixation du jour du Jeûne à ce sujet. — Adopté. »

Le 8 juillet, le Conseil d'Etat recevait une lettre de l'ancien landamman Muret, député à la Diète, par laquelle il l'informait « que d'après la conférence qui avait eu lieu à Berne, le 4 du dit mois, entre les députés des cantons évangéliques et mixtes, tous avaient trouvé convenable de changer, pour cette année-là, le jour de la célébration du Jeûne, en le fixant au 8 septembre au lieu du 7. Et il en fut fait ainsi.

Nous venons de recevoir une petite brochure intitulée : *Une opinion sur le malaise social*, par M.

C.-A. Petitpierre Steiger, à Neuchâtel, qui se base sur des considérations pleines de justesse et donne d'excellents conseils. Après avoir envisagé les divers côtés de la question et s'être demandé quelles sont les causes de la crise actuelle, l'auteur est amené à conclure que nos mœurs, nos habitudes, notre manière de vivre y entrent pour une large part, témoign les lignes suivantes auxquelles on ne pourra s'empêcher de reconnaître un grand fond de vérité.

Nous avons un profond respect pour la femme, et le rôle prépondérant qu'elle joue dans l'organisation de la société contribue de plus en plus à l'adoucissement des mœurs, à la propagation des principes d'ordre, de travail et d'économie. Cependant il faut avouer que les femmes sont, en minorité, disons-le de suite, et probablement sans le savoir, une des grandes causes du malaise social.

Jadis les femmes s'occupaient de leur ménage. Dès l'âge le plus tendre, les jeunes filles étaient initiées par leur mère aux travaux du ménage. A côté de l'école on savait, en commençant par les petits détails, faire comprendre aux jeunes filles le rôle important qu'elles seraient appelées un jour à remplir. Les ménages qui, encore aujourd'hui prospèrent, sont ceux où le rôle de la femme est bien compris. Peu de familles se payaient à la fois le luxe d'une cuisinière, d'une femme de chambre et d'une bonne. On ignorait la mode d'aller aux eaux et à la campagne.

Aujourd'hui les choses sont bien changées : les femmes élevées dans des principes d'ordre, d'économie et de travail sont devenues de plus en plus rares. Par contre, les frais de ménage sont devenus si élevés, que beaucoup de jeunes gens doivent réfléchir sérieusement avant de songer à se marier. Les gains ne suffisant plus, on a recours aux expédients ; ces expédients usés, on se trouve dans la gêne. C'est par milliers que ces ménages se comptent. N'y voit-on pas une cause première du malaise qui existe ?

Le luxe est la continuation forcée de cette manière de vivre. Pourquoi M^e A... ne ferait-elle pas comme M^e B... ? Que dirait-on dans la société si M^e A... n'allait pas aux eaux, à la campagne, au concert, au bal ou au théâtre ? On ne dirait pas à coup sûr, la famille A... s'accorde des jouissances qui lui permettent de bien élever ses enfants, de capitaliser un petit avoir pour les mauvais jours et les époques de crise. On dirait au contraire, ce sont des gens ordinaires qui n'ont pas les moyens de fréquenter la bonne société, la bonne bourgeoisie. Quelle honte ! Non, nous voulons leur démontrer que nous sommes autant qu'eux ; puis on vide sa bourse pour meubler des salons avec luxe, on s'habille à Paris à la dernière mode et on se met dans la gêne pour satisfaire quoi ?... un peu la bêtise humaine.

L'homme doit prendre sa grande part de responsabilité s'il n'a pas su, à temps, avec sa femme, prendre des mesures propres à faire prospérer le ménage, à établir l'équilibre financier indispensable pour prospérer. Il est coupable si, comme chef de la famille, il a obéi à tous les caprices d'une femme qui, faute d'expérience, s'est laissée entraîner à faire plus de dépenses que son budget ne le permettait. Le mari